

## **S.A.R.L. NOVEXECUTIS HUISSIERS**

### **15 avril 2022, transfert d'un office**

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 14 février 2022, et en l'absence d'opposition au garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

L'office d'huissier de justice à la résidence de Basse-Terre (Guadeloupe) dont est titulaire la société à responsabilité limitée « NOVEXECUTIS HUISSIERS » a été transféré à la résidence de Baie-Mahault (Guadeloupe).

**Publication légale** Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)